Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261118-2026_11_81-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 12 novembre 2026 **Date de publication** 23 novembre 2026 Présents : 19 Votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Secrétaire :** Stéphane DAVY

2026-11.81 – Devis pour la réalisation de travaux de sécurisation du clocher de l'église

L'accès au clocher de l'église est interdit par un arrêté municipal du 1er septembre. Il présente des risques sérieux de danger pour toute personne qui y accéderait en raison de l'état très dégradé du plancher.

Par la nécessité de maintenir un accès sécurisé au clocher pour ses travaux de maintenance, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour remettre le plancher en état :

- Art Camp' (Pommeret) : 11 825 € HT (14 190 € TTC) ;
- MCA (Quessoy) : 11 821 € HT (14 185,20 € TTC), étant précisé qu'il manque dans le chiffrage l'installation d'une échelle ;
- Turmel France (Plémy) : pas d'offre transmise.

Il est proposé de retenir l'offre émise par l'entreprise Art Camp', d'un montant de 11 825 € HT (14 190 € TTC).

L'arrêté municipal interdisant l'accès au clocher sera abrogé lorsque les travaux auront été réalisés.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261118-2026_11_81-DE

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Patrick RABET, conseiller municipal délégué ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'entreprise Art Camp', d'un montant de 11 825 € HT (14 190 € TTC), pour la réalisation de travaux de sécurisation du clocher ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 18 novembre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

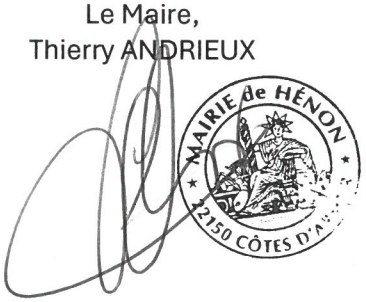

Le Secrétaire,
Stéphane DAVY

